

# Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACCA de Brailans du 3 septembre 2016

**Etaient présents** : DULA Olivier, MOUGNARD Yves, *PETITOT Pierre, CORNU Pascal, BOUVIER Christophe, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, PETIT Marc, GRANDPERRIN Roland, CACHOT Robert*

**Etaient absents** : BORSOTTI André, *MARECHAL Jacques, PELLIGRINI Thierry, DELAUTOIS Daniel*

Une Procuration présentée en début de séance : A. BORSOTTI donne procuration à J.P. LOUP

**Séance ouverte à 10h15.**

## **Règlement de Chasse :**

Après lecture intégrale du règlement de chasse, quelques modifications ont été apportées collégalement, et ce règlement est approuvé à l'unanimité

Chaque membre présent s'est vu remettre un calendrier des secteurs chassable aux chiens.

Marc PETIT mettra à jour le plan avec les n° poste

## **Règlement Intérieur :**

Après lecture intégrale du règlement intérieur, Monsieur CORNU garde chasse particulier, se propose pour être garde particulier, le président accepte sa candidature. M. CORNU prêtera serment au tribunal d'instance pour officialiser ce poste.

Enfin ce règlement est approuvé à l'unanimité

**Saison 2016/2017, bilan des chasseurs :** A ce jour l'ACCA compte 14 membres actifs à jour de leurs cotisations pour cette saison. Sur les 14 membres actifs on compte 9 membres admis (noms en italique ci-dessus).

## **Membres à jour de leurs cotisations :**

**5 Membres de droit** : BORSOTTI André, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, DULA Olivier, MOUGNARD Yves.

**9 Membres admis** : *BOUVIER Christophe, CACHOT Robert, CORNU Pascal, GRANDPERRIN Roland, MARECHAL Jacques, PETIT Marc, PETITOT Pierre, PELLIGRINI Thierry, DALAUTOIS Daniel*

## **Mise à jour des comptes :**

La location des bois Hanriot-Colin, renouvellement du bail pour 90 €/an et ce pour 3 ans (inchangé)

## **Dates d'ouverture et de fermeture :**

Ouverture générale : 11 septembre 2016 à 8h. Fermeture générale : 28 février 2017

Fermeture de la chasse au grand gibier : 31 janvier 2017

Le calendrier des secteurs chassable aux chiens a été distribué

## **Plan de chasse sanglier :**

L'ACCA dispose pour tout le territoire de **3 bracelets adulte et 4 bracelets jeunes.**

Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle de plus de 50Kg (2 bracelets); celui du bracelet jeune est de 30€.

Comme il nous restait 2 bracelets jeunes de la saison passée, donc il a été réglé à la FDC seulement 2 bracelets jeunes.

Ces coûts sont répartis entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

### **Rappel :**

Inférieur à 40Kg	→ bracelet jeune
Jusqu'à 50 kg femelle	→ 1 bracelet
Femelle supérieur 50Kg	→ 2 bracelets adultes
Mâle supérieur 40 KG	→ 1 bracelet adulte

## Dépassement du plan de chasse sanglier (inchangé) :

En cas de dépassement du plan de chasse, le coût du bracelet pondéré de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-contre -inchangé par rapport à la saison précédente-) sera pris en charge par l'ensemble des chasseurs si le gibier est partagé, si le tireur garde le gibier il s'acquittera du prix total (ce qui n'est pas l'habitude de l'ACCA).

	Prix unitaire	Pénalités	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'un mâle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'un mâle supérieur à 50 kg sans point*	55 €	75 €	130 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'une femelle de plus de 50 kg avec deux points disponibles	55 € X 2	0 €	110 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg avec seulement 1 point disponible	55 € X 2	110 €	220 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg sans point*	55 € X 2	150 €	260 €

\* signalement à FONDIFS

## Plan de chasse chevreuil :

L'ACCA dispose de **2 bracelets** de chevreuil (25€ unitaire) répartis comme suit pour le partage:

Bracelet n° \_\_\_\_\_ : BORSOTTI, LOUP, DULA, MOUGNARD, BOUVIER, CACHOT, CORNU,

Bracelet n° \_\_\_\_\_ : NONNOTTE, GRANDPERRIN, MARECHAL, PETIT, PETITOT, PELLIGRINI, DELAUTOIS

## Chasse du faisane/ Perdrix:

Faisans : chasse autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.

Lâcher de faisans cette année : le président propose que les chasseurs qui souhaitent chasser le faisane cette saison paie eux-mêmes le gibier lâché mais au vue du solde disponible sur le compte bancaire de l'ACCA, c'est la société qui paiera 4 caisses de 5 faisans à 11,95€/faisane = 239€. Lâcher en octobre.

Perdrix : le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour. Pas de lâcher

Pour ces 2 espèces un maximum de 5 pièces pour la saison.

## Chasse du lièvre :

Comme l'an dernier, il faut apposer des **bracelets sur les lièvres** prélevés; l'ACCA dispose de **2 bracelets**. La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 2,9 et 16 octobre 2016 en battue réunissant l'ensemble des chasseurs. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Il faut envoyer la patte avant droite sur laquelle est apposé le bracelet à la fédération pour analyse.

Garences : Le président propose d'acheter et de lâcher un trio de garences : accepté

## Rappel des sonneries (inchangé par rapport à l'an dernier) :

Nombre de coup de trompe	Signification
1 coup long	début de traque
2 : 1 coup long + 1 coup court	Fin de traque
2	Vu chevreuil
2 + taillotages	Prélèvement chevreuil
3	Vu sanglier jeune
3 + taillotages	Prélèvement sanglier jeune
4	Vu sanglier adulte
4+taillotages	Prélèvement sanglier adulte

Séance levée à midi

Claude NONNOTTE : président

André BORSOTTI : secrétaire